

# **GUIDE DU PARENT**

Merci d'avoir choisi le Camp de jour du Chêne-Bleu! Nous mettons tout en œuvre pour que votre enfant puisse vivre une expérience ultime!

Voici quelques informations complémentaires à son inscription.

## **CONTEXTE DE PANDÉMIE DE LA COVID-19**

Plusieurs modifications doivent être apportées au Guide des parents en raison des mesures mises en place pour l'été 2021.

## **BUREAUX ADMINISTRATIFS ET ACCÈS AU SITE**

Les bureaux administratifs ne seront pas ouverts au public. Aucune transaction sur place, nous sommes joignables par téléphone et courriel seulement. Accès interdit aux bâtiments pour les gens de l'extérieur et interdiction de circuler sur le site en tout temps sauf à l'aire d'arrivée et de départ.

#### **ACCUEIL**

Le premier lundi matin de chaque semaine, l'équipe d'animation sera au rendez-vous dès 8h00 et elle se fera un plaisir de vous accueillir. Les procédures d'arrivée et départ vous seront communiquées avant le début du camp de jour du Chêne-Bleu de Pincourt.

#### **HORAIRE TYPE**

L'horaire type d'une journée subit quelques modifications en ce qui concerne la durée et le nombre de périodes d'activités. L'horaire du camp est de 9 h 00 à 15 h 30.

L'équipe d'animation est très créative et a préparé des activités amusantes pour tous afin de respecter les mesures d'hygiène et de distanciation

### **JOURNÉE FÉRIÉE**

Les camps de jour sont ouverts le 1<sup>er</sup> juillet 2021.





# **GUIDE DU PARENT**

#### **LE BALUCHON**

Items à apporter au camp tous les jours (bien identifiés au nom du campeur)

- Sac à dos
- Crème solaire
- Bouteille d'eau
- Chapeau
- Maillot de bain
- Serviette
- Espadrilles
- Collations
- Imperméable en cas de pluie
- Lunch (prévoir un bloc réfrigérant « ice pack »)

### **CONSEILS POUR LA BOÎTE À LUNCH**

Il est important de bien conserver les aliments dans les boîtes à lunch. Le camp de jour du CNDF et du Chêne-Bleu n'est pas en mesure de fournir un espace réfrigéré pour celles-ci. Voici quelques trucs pour garder la boite à lunch de votre enfant au frais lors du camp de jour :

- Placez un bloc réfrigérant (type *Ice pack*) dans la boîte à lunch. Il gardera les aliments froids pendant quatre à six heures.
- Ajoutez à votre repas une boîte de jus congelée. Elle préservera la fraîcheur des aliments jusqu'au repas.
- Pour les salades et produits laitiers, vous pouvez employer un contenant isolant (type « thermos ») préalablement refroidi.

Les moniteurs s'assureront de mettre les sacs à dos et les boites à lunch à l'ombre au cours de la journée. Vous pouvez aussi profiter de notre service de repas froids de type boîte à lunch. Vous devez vous inscrire au moins 24h à l'avance, voir notre menu en cliquant ici : <u>MENU CAMP DE JOUR.</u>





# **GUIDE DU PARENT**

#### **SERVICE DE GARDE**

Prenez note des nouvelles heures d'ouverture pour le service de garde : le matin de 7 h 00 à 8 h 45 et l'après-midi de 15 h 45 à 18 h 00. En raison des mesures de sécurité, nous devons contingenter notre service de garde. Merci de valider s'il reste de la place avant de reconduire votre enfant le matin ou de le laisser le soir au service de garde.

### **POLITIQUE DE PRISE DES PRÉSENCES**

Au service de garde, les présences sont contrôlées au poste d'accueil. Les moniteurs prennent les présences régulièrement pendant la journée de différentes façons. À noter que le camp de jour du Chêne-Bleu prend en charge les enfants dès leur arrivée sur le site, au service de garde, mais il n'est pas responsable des enfants qui marchent ou qui utilisent une bicyclette pour se rendre au camp.

#### **ABSENCE PROLONGÉE**

Si votre enfant doit s'absenter plus d'une journée, nous vous demandons de nous en informer en appelant au **514 425-1166 poste 6250.** 

#### AJOUTS/MODIFICATIONS

Date limite d'inscription en ligne: le vendredi midi précédent le début de la semaine à venir. En cas d'annulation avant la prestation du service, des frais de gestion du dossier de 20\$ par semaine, par campeur seront conservés. Après le début de la prestation du service, il n'y aura aucun remboursement. En cas de maladie ou d'accident, les journées perdues seront remboursées au prorata (billet du médecin obligatoire).

